



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU 19 MARS 2009

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 19 mars 2009, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

31 Conseillers sont présents
1 Conseiller est absent excusé et a donné pouvoir
1 Conseiller est absent non excusé et n'a pas donné pouvoir

Secrétaires de séance : Martine RIBEYRE et Marie-Dominique ROSSIGNOL

Début de séance à **20 H 37**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2008

Au vu du Budget primitif et du budget supplémentaire de l'exercice 2008, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des recettes encaissées, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, il est constaté que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, est conforme avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Par 27 voix pour, et 5 voix contre, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour 2008.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le compte administratif du Budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008 est présenté au Conseil municipal.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 259 177.43 euros et le montant des recettes à 446 937.08 euros, ce qui génère un excédent de 187 759.65 euros.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 658 135.45 euros et le montant des recettes à 650 624.36 euros, ce qui révèle un déficit de 7 511.09 euros.

Par 26 voix pour, et 5 voix contre, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2008 du Budget annexe de l'assainissement tel que présenté en séance.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT 2008

La section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement présente au compte administratif 2008 un excédent de 359 788.17 euros, dont 187 759.65 euros pour l'exercice 2008, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents des exercices antérieurs s'élevant à 172 028.52 euros.

Il s'agit donc d'affecter un excédent total de 359 788.17 euros.

1) Il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement de 2008, soit 92 524.56 €.

2) Il est souhaitable, en second lieu, de conserver en section de fonctionnement l'excédent restant soit 244 414.76 euros qui figurera au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2009.

Par 31 voix pour, et 1 voix contre, le Conseil municipal vote l'affectation du résultat de l'exercice 2008 comme suit :

- 115 373.41 euros au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- 244 414.76 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif annexe de l'assainissement 2009 équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à 690 644.76 euros en section de fonctionnement et 956 561.34 euros en section d'investissement.

Par 27 voix pour, et 5 voix contre, le Conseil municipal vote le budget finances du budget annexe de l'assainissement 2009 tel que présenté en séance.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VOTE DES TAUX DES IMPOTS MENAGES

La commune vote les trois taux des impôts « ménages », tandis que la taxe professionnelle est votée à la Communauté de communes. Il est proposé une reconduction à l'identique des taux desdits impôts.

Par 27 voix pour, et 5 voix contre, le Conseil municipal fixe les taux des trois impôts ménages pour l'année 2009, au même niveau que pour l'année 2008, comme suit :

⇒ Taxe d'habitation.....	9,91 %
⇒ Taxe sur foncier bâti.....	15,49 %
⇒ Taxe sur foncier non bâti.....	45,50 %

CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS

Compte tenu du lancement de certains grands projets et de la mise en route effective du programme de mandat, une meilleure répartition des dossiers nécessite l'élection de 3 nouveaux adjoints.

Par 27 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la création de ces 3 nouveaux postes d'adjoints, portant de ce fait le nombre d'adjoints à 9.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

ANIMATIONS : FIXATION DESTARIFS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le montant des tarifs de la buvette pendant les deux temps forts organisés par la commune : la Fête de la jeunesse et la Fête de la musique, soit :

- ✓ boissons : 1,00 €
- ✓ sandwiches : 2,00 €
- ✓ friandises : 0,50 €

ATELIER DE PEDAGOGIE PERSONNALISEE

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Comme chaque année, la commune participe financièrement à la formation des demandeurs d'emplois de Brignais par l'intermédiaire des APP (GRETA)
10 demandeurs d'emplois brignairots ont bénéficié de formations dans ce cadre en 2008 soit 545 heures de formation à 3.85 €, ce qui représente une somme de 2 098.25 €.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette participation.

CHAMBRE DE METIERS
APPRENTISSAGE
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Par délibération du 4 mars 2008, la ville de Brignais a octroyé à la Chambre de Métiers du Rhône une subvention de 100 € par apprenti, soit 2 200 € pour les 22 élèves brignairots concernés en 2008. Pour 2009, 26 élèves sont concernés soit une demande de 2 600 € (100 € par apprenti).

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement de ladite subvention.

COMMISSION ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE (N°2)
DEMISSION D'UN ELU
ELECTION DE SON REMPLAÇANT

Comme suite à la démission d'un membre de la commission sociale et éducative n°2, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de ladite commission. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un membre afin de pourvoir le siège ouvert au sein de cette commission.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Par :

26 voix pour
4 bulletins blancs
1 bulletin nul,

le Conseil municipal entérine l'élection de Madame Anne RICOUX au sein de la commission sociale et éducative n°2.

ADHESION A L'ACPUSI
CLUB DES UTILISATEURS DES LOGICIELS CIRIL

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'« Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information » qui est le club des utilisateurs des logiciels CIRIL pour l'année 2009 pour un montant de 390 euros.

CONVENTION DE DEMOUSTICATION AVEC L'EID
PARTICIPATION FINANCIERE 2009

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve le versement à l'EID (Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoüstication)

d'une participation financière annuelle basée sur la population municipale, conformément à la clé de répartition adoptée par le Conseil général du Rhône, soit une somme de 2 696.44 euros

CRUE DES 1^{ER} ET 2 NOVEMBRE 2008
CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT POUR LA REPARATION DES DOMMAGES
DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

- approuve la description et les montants des travaux de réparation suite aux dégradations causées par les inondations des 1^{er} et 2 novembre 2008,
- autorise la réalisation de travaux,
- approuve la sollicitation d'une subvention dans le cadre du budget opérationnel de programme 122 au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par des calamités publiques

CENTRE VILLE
OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU GAREL
ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 14 FEVRIER 2008

Par 27 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal décide de rapporter la délibération en date du 14 février 2008 et de dire que la délibération en date du 14 novembre 2007 selon laquelle c'est la commune qui se portera acquéreur du foncier nécessaire aux voiries et aménagement paysager directement auprès du Groupement Foncier Agricole du Domaine des roses du Garel, produira à nouveau effet selon les mêmes conditions et mêmes modalités.

LIAISON ROUTE DEPARTEMENTALE RD 25/RUE GENERAL DE GAULLE
ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 12 JUILLET 2008

Par 27 voix pour et 4 voix contre, le Conseil municipal décide de rapporter la délibération en date du 12 juillet 2006 et dit que la commune n'étant plus concernée au titre de ses compétences, il n'y a plus lieu d'inscrire le financement de cette opération sur son budget.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal est informé :

- d'un vœu RASED (Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés) dont le vote est prévu au conseil municipal d'avril
- de la venue du conseil municipal de Schweighouse les 4 et 5 avril

- de l'ouverture de la pépinière d'entreprise dont l'inauguration est programmée le 27 mai à 17h00
- des circonstances du décès de Monsieur Gérard BEAUVIRONNOIS
- des travaux à la Poste
- des dates des prochaines réunions de quartier
- du rendu de l'étude sur la nappe phréatique du Garon
- de la création d'un certificat d'honneur

Le compte rendu intégral de la séance publique du 26 février 2009 est **approuvé à l'unanimité**

Fin de la séance à **23 H 32**